



Pourquoi séparer Réseaux et Services ?

DIVISER FRANCE TELECOM, POUR GAGNER PLUS ?

Malgré des décisions rassurantes de juillet au niveau Européen dans le secteur des télécommunications, le risque de séparation des réseaux et des services pour France Télécom est à son maximum pendant les six mois de la présidence française du Conseil de l'Union européenne et à un niveau fort les 12 mois suivants. Pourquoi ?

Le Parlement Européen a franchi lundi 7 juillet au soir une nouvelle étape dans le dossier du paquet Télécom en approuvant la possibilité 'encadrée' donnée au régulateur de séparer fonctionnellement le réseau du service des opérateurs télécom. Le Parlement et les eurodéputés se prononceront définitivement lors d'une réunion plénière les 2 et 3 septembre.

Paradoxalement, alors que la réforme du secteur voulue par le Commissaire européen Viviane Reding se dote de gardes fous, nous entrons dans une zone d'incertitude maximale parce que la France préside le Conseil de l'Europe pendant six mois et co-préside le Conseil les douze mois suivants. Et durant cette période les tentations seront nombreuses de diviser France Télécom...pour gagner plus.

LE 'PAQUET TELECOM' DE PLUS EN PLUS EMBALLE...

En adoptant le 7 juillet les propositions de Catherine Trautmann (43 voix favorables et une abstention) et Pilar Del Castillo, la Commission de l'Industrie, Recherche et Énergie prend en compte les amendements formulés par Viviane Reding. L'élaboration finale des textes législatifs ne sera adoptée par le Parlement européen et le Conseil que dans le courant du mois de septembre.

Ces amendements portent notamment sur :

- **Une gestion du spectre radio garantissant le pluralisme des médias.** Les États membres sont garants que toute technologie, tout service, puisse utiliser n'importe quelle fréquence des services de communications électroniques.

- **La mise en place d'un super régulateur Européen garant d'une concurrence loyale dans les états membres mais au fonctionnement 'encadré'.** Le rapport de Pilar del Castillo propose la mise en place d'un Organe des régulateurs européens des télécommunications (**BERT**), composé des 27 autorités nationales de régulation. Les députés proposent une procédure de "corégulation" qui ferait obligation aux autorités nationales de régulation de consulter la Commission et le BERT avant de prendre des décisions de nature réglementaire. La Commission pourrait exiger que l'autorité nationale de régulation modifie un projet de mesure si le BERT la juge inappropriée ou inefficace. Le Commissaire européen Viviane Reding a immédiatement émis des doutes sur l'efficacité de fonctionnement d'un tel organisme.



Pourquoi séparer Réseaux et Services ?

- **Financement du BERT.** Le nouvel Organe des régulateurs européens des télécommunications (BERT) devrait être financé par la Communauté (un tiers) et par des contributions directes venant des autorités nationales de régulation (deux tiers).

- **La possibilité de contraindre les opérateurs de télécom à séparer le réseau des autres services.** Un régulateur national peut, "à titre exceptionnel" contraindre des opérateurs de télécom à séparer leurs services de réseau des autres services - c'est ce que l'on appelle la "séparation fonctionnelle" - en créant une entité économique distincte chargée de gérer les services d'accès aux réseaux. Cette entité aurait alors à fournir à toutes les entreprises utilisatrices de ses réseaux l'accès à ses produits et services aux mêmes conditions. Cependant, le régulateur national ne peut recourir à cette solution que si le BERT et la Commission européenne conviennent qu'aucune autre mesure n'a permis de garantir une concurrence loyale.

- **Promouvoir l'investissement dans les réseaux d'accès de prochaine génération.** Les députés prônent également des "incitations appropriées pour susciter des investissements dans de nouveaux réseaux à haut débit qui soutiendront l'innovation en matière de services internet riches en contenu" et renforceront la compétitivité de l'Europe au plan mondial. Ces réseaux d'accès de prochaine génération, utilisant des fibres optiques, fourniront la prochaine génération d'infrastructures de services pour les communications électroniques, l'informatique et les médias.

...MAIS UNE GRANDE LIBERTE NATIONALE DE 'DÉBALLER' LE PAQUET TELECOM

Alors que la réforme du secteur des télécoms se dote de gardes fous, nous entrons dans une zone d'incertitude maximale car la décision de séparer le réseau du service glisse de la sphère de la libéralisation du marché à la sphère politique.

La présidence du Conseil de l'Europe est assumée à tour de rôle par des états membres pour une durée de six mois. Ce que l'on sait moins, c'est que la présidence est tripartite pendant dix huit mois. Ainsi, le programme conjoint des présidences française, tchèque et suédoise, couvre la période allant de juillet 2008 à décembre 2009. Si la présidence du Conseil de l'Europe est assumé par la France de juillet à décembre 2008, l'implication de la France dans la mise en oeuvre du programme Européen est totale jusqu'à fin décembre 2009.

Ce programme fait apparaître un domaine d'intervention fort dans le secteur des télécoms.

Voici un extrait du programme à venir des dix-huit mois du Conseil de l'Union Européenne :
« ...promouvoir la compétitivité de l'Union et sa capacité à tirer parti des possibilités offertes et à faire face aux défis extérieurs. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un marché intérieur pleinement intégré et fonctionnant de manière satisfaisante.



Pourquoi séparer Réseaux et Services ?

Les trois présidences s'efforceront de dégager un accord final sur le réexamen du cadre réglementaire de l'UE pour les réseaux et services de communications électroniques pendant la période de dix-huit mois dont elles disposeront.

En outre, la présidence française recherchera un accord sur la révision en cours du cadre réglementaire européen pour les réseaux et services de communications électroniques (« 3ème paquet télécommunications »), enjeu majeur pour une Europe compétitive. »

Alors oui à la CFE-CGC, nous avons des raisons d'être inquiets car le gouvernement peut être tenté de disposer pendant ces dix huit mois du paquet télécom et inciter à la séparation du réseau et des services de France Télécom. Mais sous quelles conditions ?

Pour en faire un instrument d'échange sur l'échiquier européen, céder sur un dossier c'est gagner du terrain sur un autre.

En acquiesçant aux revendications d'autres opérateurs nationaux qui se satisferaient d'une telle mesure ; Bouygues Télécom dans sa réponse de juillet à la consultation de la Commission européenne concernant le réexamen de la portée du service universel exprime clairement son avis : « C'est pourquoi la séparation de l'accès à l'infrastructure et de la fourniture de service est envisageable. Le cas échéant, on ne parlerait plus de service universel mais d'accès universel. Pour le (ou les) opérateur(s) en charge de fournir l'accès universel, cette obligation supposerait une séparation fonctionnelle et réelle entre les activités liées au réseau et les activités liées au service... En France, cette perturbation est encore manifeste sur le marché du fixe. On la constate en effet en analysant les parts de marché de l'opérateur historique FT et les difficultés rencontrées par les acteurs fixes alternatifs. »

Et en dernier lieu pour retrouver du cash en cédant une partie des actions de France Télécom afin de financer les réformes à venir.

Restons donc vigilants sur les prochaines échéances Européennes.

CALENDRIER

- Prochaine séance plénière de la Commission, du 1 au 4 septembre 2008 à Strasbourg.

Projet d'ordre du jour :

-Rapport Catherine Trautmann (A6- /2008) - Réseaux et services de communications électroniques. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil

-Rapport Pilar del Castillo Vera (A6- /2008) - Autorité européenne du marché des communications électroniques.

Amendements possibles jusqu'au 17 septembre.

- 27 novembre 2008 – finalisation des textes législatifs par le Conseil des Ministres des télécoms l'Europe